

lorsqu'il s'agira d'intégration, que ce soit dans les rangs, les unités ordinaires et autres, de s'occuper d'abord, dis-je, des services d'appui et d'attendre qu'ils aient atteint l'efficacité désirée pour modifier les services de combat.

En traitant du problème des conditions de travail et du moral des forces armées, je ne voudrais pas oublier les civils employés aux taux régnants ou les fonctionnaires. Dans la région d'Halifax nous avons un grand nombre d'employés à salaire régnant qui, depuis quelques années déjà, s'inquiètent des méthodes qui servent à établir leurs salaires. Il me semble que le ministre associé de la Défense nationale, puisque c'est de lui, je crois, que relève surtout cette question, devrait songer sérieusement à cette forme de négociations collectives qui, si je ne me trompe, fera l'objet d'une mesure législative plus tard au cours de la présente session. Le ministre fait signe que oui. J'en conclus que nous y reviendrons plus tard.

Puis-je recommander au ministre associé d'en faire une vraie négociation collective où des droits considérables seront accordés à ceux qui négocient au nom du gouvernement, qui est l'autre partie, pour leur permettre d'examiner loyalement et efficacement les réclamations qui seront présentées. Il faudrait agir ainsi au lieu d'obliger ces gens à négocier avec de simples messagers du ministère de la Défense nationale ou d'autres ministères de l'État. Je crois que si cette assurance est donnée lorsque des mesures seront adoptées à l'égard des négociations collectives, le ministre de la Défense nationale ainsi que son ministre associé auront rendu un réel service aux employés à taux courants, non seulement dans la région d'Halifax, mais ailleurs aussi. Les ministres sont sans doute au courant des protestations qui s'élèvent de temps à autre à ce sujet, et il a été difficile de convaincre les employés qu'ils ne reçoivent que ce qu'ils méritent.

Enfin, j'aimerais signaler que les gens de ma région—et sans doute est-ce le cas dans d'autres parties du Canada—s'inquiètent beaucoup de la suppression de l'escadre de dragueurs de mines. C'est là, à nos yeux, un acte pour ainsi dire incompréhensible. Nous savons que la marine russe a des sous-marins capables de déposer des mines. Un simple coup d'œil sur le globe et l'on aperçoit, le long de la côte ouest de la Norvège, des voies maritimes qui pointent, comme une énorme flèche, vers la côte est du Canada, où des

[M. McCleave.]

sous-marins peuvent surgir. Pourtant, on a relégué aux oubliettes l'escadre de dragueurs de mines. J'espère bien que le ministre donnera une explication à la Chambre plus tard au cours du débat. Si je ne m'abuse, ce n'était là qu'une mesure d'économie.

Monsieur le président, j'estime que si nous devions en arriver au pire—et je crois que le ministre ferait bien de fonder sa ligne de conduite sur cette supposition—le port d'Halifax, les ports du Saint-Laurent et les autres ports importants de l'Atlantique et du Pacifique deviendraient inutilisables dans les deux premières heures d'une éventuelle guerre mondiale. Notre marine serait-elle aussi inutilisable, car si elle n'ose pas quitter les ports à cause des mines, les bateaux y resteront bloqués. J'ai toujours cru comprendre que notre rôle au sein des forces de l'OTAN serait de faire la lutte aux sous-marins. Je crois que le ministre nous rendrait un grand service, s'il pouvait nous assurer que le problème des mines allait être considéré d'une manière ou d'une autre. Je ne pense pas qu'il peut nous fournir cette assurance, car la raison de la singulière politique adoptée échappe complètement aux officiers de marine auxquels j'ai parlé.

Je conseille au ministre de lire l'histoire des États-Unis de Samuel Eliot Morison. Certains des propos de ce vieux loup de mer, qui est aussi philosophe et historien, sont très justes. D'après l'amiral Morison, pour réussir comme puissance maritime, il faut agir comme tel. En adoptant une politique non orientée vers une marine forte et efficace, le Canada déchoit d'une bonne partie de son droit d'être considéré comme l'une des plus importantes puissances maritimes du monde. A mon sens, le ministre a adopté des politiques de marin d'eau douce.

M. Forrestall: Monsieur le président, j'aimerais ajouter quelques brèves observations à celles de mon doyen d'Halifax. Étant son cadet à la Chambre, je m'en remets à sa sagesse la plupart du temps. La question du logement des militaires, soulevée tout à l'heure par mon honorable collègue, est évidemment très importante. Des tendances sociologiques très pressantes se développent dans notre région, où nous avons un grand nombre de militaires qui habitent avec leurs familles des maisons mises à leur disposition par les divers ministères du gouvernement, et un peu partout au Canada. Nombre de ces problèmes s'expliquent par des raisons très évidentes. Les familles évoluent; il faut donc tenir compte de la comptabilité entre les diverses familles de militaires. Il est vrai que certaines commodités sont accordées aux épouses de marins